

# Déviation Sud-Ouest d'Evreux



Comité de suivi de la  
mise en œuvre des  
Engagements de l'Etat

***DREAL Haute-Normandie***

***5 Décembre 2014***



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
de Haute-Normandie

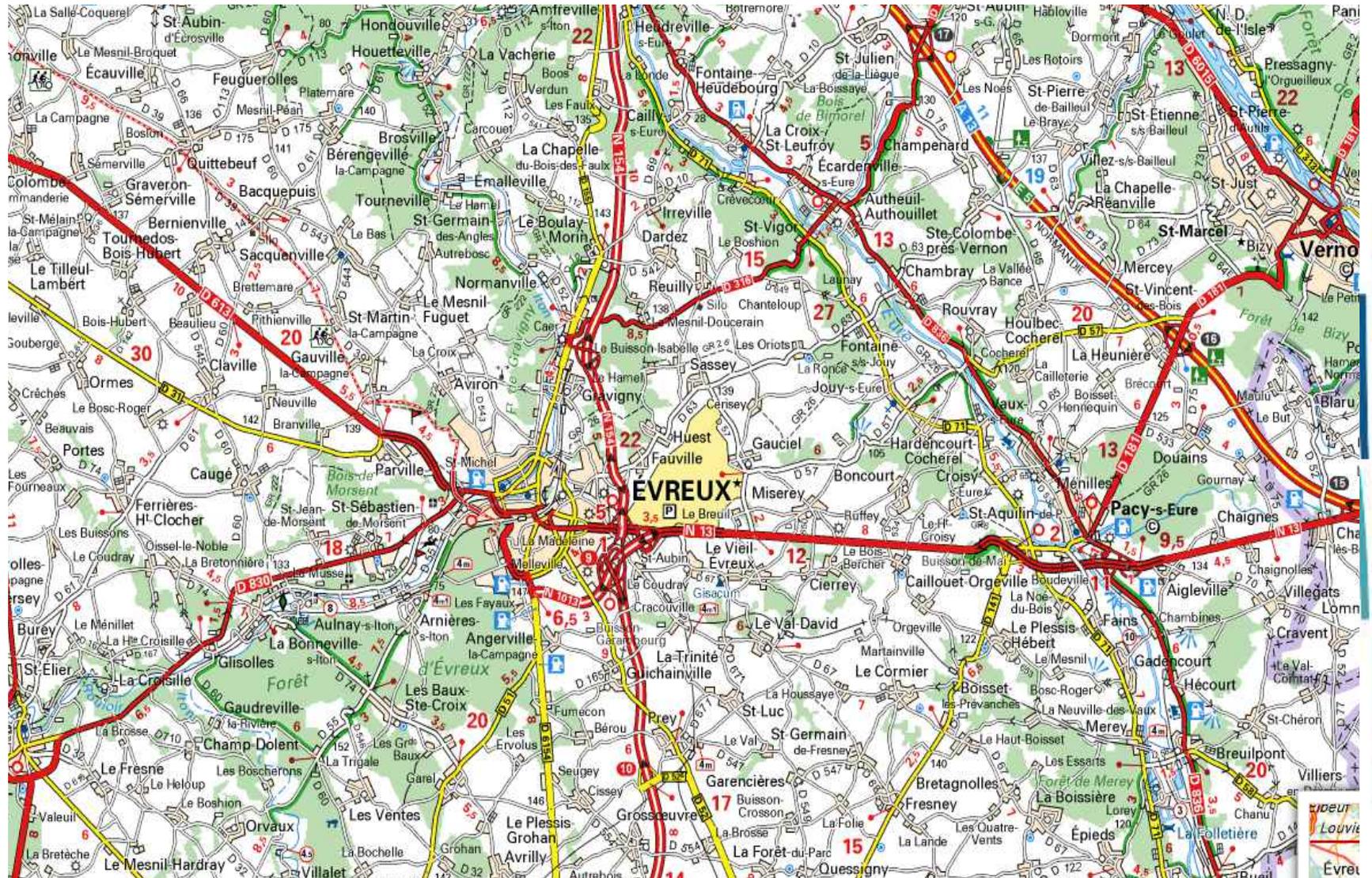
# Sommaire

- Historique et présentation générale de l'opération 3 – 11
- Présentation du comité de suivi de la mise en œuvre des Engagements de l'Etat 12 – 14
- Présentation des Engagements de l'Etat 15 – 38
  - Engagements relatifs à l'ouvrage proprement dit
  - Mesures compensatoires et d'accompagnement 39 – 45
- Cartographie des Engagements 46 – 49
- Calendrier des travaux : opérations engagées et perspectives 50 - 55

# Historique et présentation générale de l'opération



# Contexte et objectifs



# Contexte et objectifs

- Trafic élevé :

- sur RN13 aux entrées d'Evreux, à l'Est comme à l'Ouest
- en traversée d'agglomération

→ congestion au centre ville et aux entrées de la ville sur tous les axes pénétrants pendant les périodes de pointe ; périodes qui s'élargissent

- Trafic de transit, d'échange et local

- Développement autour du centre d'Evreux de nombreux quartiers d'habitats et d'activité

→ intérêt d'un projet de contournement de l'agglomération

**Objectifs :** - capter le trafic de transit Est-Ouest  
- capter une partie du trafic d'échanges  
- alléger la circulation en centre ville d'Evreux

# Une déviation en 4 projets distincts

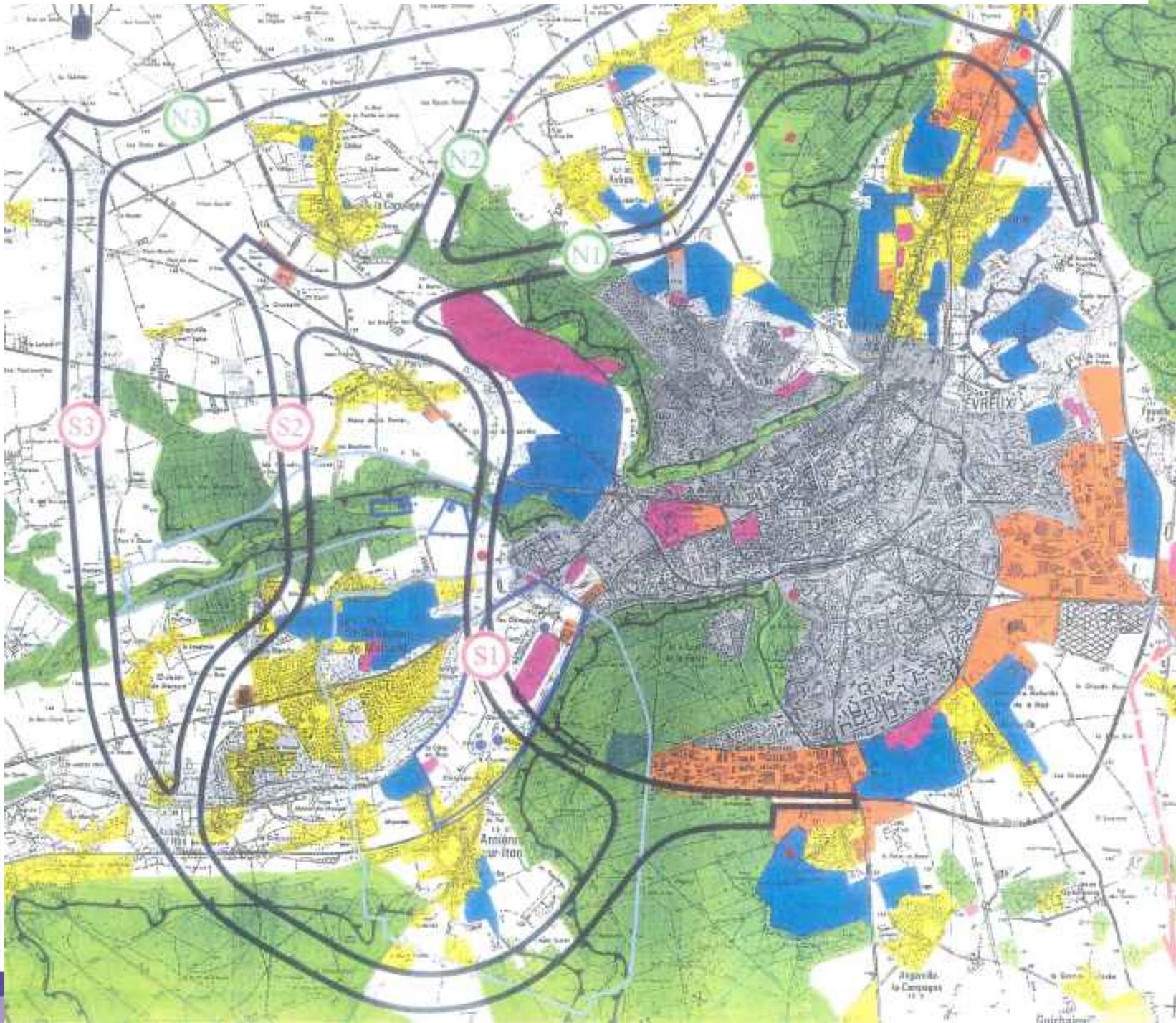


Déviation sud-ouest d'Evreux

Déviation sud-est d'Evreux

Raccordement

# Les solutions de passage étudiées



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

HAUTE-NORMANDIE

# La solution retenue



ministère d'outre  
ministère de l'Écologie, du Développement  
durable et de l'Énergie

Direction régionale de l'Environnement, et  
Planification et du Logement de Haute-Normandie  
service Déplacements, Transports et Modes et Infrastructures

à Rouen B.

DEVIATION DE L'AGGLOMÉRATION  
D'ÉVREUX PAR LA RAL 13

DEVIATION SUD-OUEST D'ÉVREUX

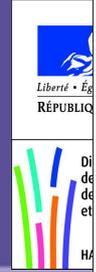
PROJET PARTIEL N°4 et 5

PLAN GÉNÉRAL D'OPÉRATION

ministère d'outre  
direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest  
service d'Équipement routier de Rouen

Échelle 1:50 000  
Niveau de précision 1:50 000  
Niveau de précision 1:50 000

Approuvé par le conseil de Rouen  
le 27 mai 2013  
le 27 mai 2013  
le 27 mai 2013



# Éléments d'historique

## Principales étapes du projet de déviation sud-ouest

- Enquête publique préalable à la DUP = du 4 mai au 5 juin 1998
- Mission d'inspection spécialisée de l'environnement = avril 1999 (rapport)
- Déclaration d'utilité publique du projet = 16 novembre 1999
- Acquisitions foncières = 2001, 2003 puis 2010
- Etudes complémentaires – APS modificatif = mars 2006
- Prorogation du décret de DUP = 11 novembre 2009
- Déclaration d'utilité publique des captages = Janvier 2012
- Autorisation « Loi sur l'Eau » de la déviation = 17 juin 2013
- Dérogation Espèces Protégées = 28 juillet 2014

# Caractéristiques générales du projet

## Caractéristiques techniques du projet de déviation sud-ouest

<b>Configuration</b>	2x2 voies à chaussées séparées
<b>Longueur</b>	7,3 km (sans contournement de Parville)
<b>Extrémités</b>	Les Fayaux/Parville
<b>Points d'échange</b>	5 points d'échange : Echangeur des Fayaux Demi-échangeur de la Forêt Demi-échangeur d'Arnières-sur-Iton Demi-échangeur de Saint Sébastien-de-Morsent Echangeur de Cambolle
<b>Franchissement vallée de l'Iton</b>	Bras droit et bras de l'hippodrome : viaduc de 210 m Remblai avec 2 ouvrages de décharges ( 7et 9 buses) Bras du Gors : ouvrage de 45 m
<b>Ouvrages d'art</b>	16 ouvrages d'art (5 passages inférieurs et 11 passages supérieurs)
<b>Assainissement</b>	5 bassins de récupération et de traitement des eaux (+ 2 ouvrages aménagés avec déviation Parville)



# Evaluation financière et contractualisations

- **Financement initial de 60,980 M€ inscrit au CPER 2000-2006, ajusté en 2003 avec la clé de répartition suivante :**
  - Etat = 37,5 %
  - Région HN = 27,5 %
  - Département de l'Eure = 20 %
  - Communauté d'Agglomération d'Evreux = 15 %
- **Financement complémentaire de 93 M€ inscrit au PDMI 2009 -2014 avec la clé de répartition suivante :**
  - Etat = 58,6 %
  - Région HN = 27,7 %
  - Département de l'Eure = 6,3 %
  - Grand Evreux Agglomération = 7,4 %
- **Inscription au projet de CPER 2015-2020 avec une réactualisation à hauteur de 115 M€ par simple application de l'évolution constatée et prévisionnelle de l'index TP01 et avec les mêmes clés de financement. (Accord du comité des financeurs du 28/02/2014)**

# Présentation du comité de suivi de la mise en œuvre des Engagements de l'Etat



# Présentation du Comité de suivi

**Article IV de la circulaire n°92-71 du 15 décembre 1992 relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures (Circulaire « Bianco ») :**

## **IV – Afficher les engagements de l'Etat et suivre leur mise en œuvre**

*A partir des observations recueillies pendant l'enquête publique et des avis exprimés par la commission d'enquête et le Conseil d'Etat, des modifications, parfois importantes, sont décidées pour améliorer le projet et son insertion (environnement, aménagement du territoire, développement local...) dans les territoires concernés. Ces modifications ainsi que les principales dispositions en matière d'insertion déjà prévues par le projet soumis à l'enquête seront rendues publiques en même temps que l'acte déclaratif d'utilité publique, permettant ainsi une meilleure information des citoyens et un suivi des engagements de l'Etat.*

***Chaque préfet intéressé constituera, avec les responsables locaux concernés (élus, forces sociales, économiques, associations locales), un comité de suivi de la mise en œuvre des engagements de l'Etat. Le maître d'ouvrage rapportera régulièrement devant ce comité.***

*Le préfet pourra faire appel à des experts pour évaluer les propositions du maître d'ouvrage, voire les compléter.*

***Un bilan économique, social et environnemental de l'infrastructure sera établi par le maître d'ouvrage et présenté au comité de suivi des engagements de l'Etat réuni par le préfet entre trois ans et cinq ans après la mise en service de l'infrastructure.***

***Un bilan intermédiaire sera présenté un an après la mise en service.***



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Présentation du Comité de suivi

Le Comité de suivi = 6 collègues

*Etat et organismes associés*

*Elus*

*Associations*

*Acteurs socio-économiques*

*Personnalités qualifiées*

*Services techniques de l'Etat*

Plusieurs réunions prévues :

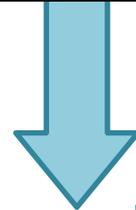
<b>1<sup>ère</sup> réunion</b>	Présentation du Dossier des Engagements de l'Etat
<b>Au cours des travaux</b>	Réunion 1 fois / an
<b>Année suivant la mise en service</b>	Présentation du bilan environnemental intermédiaire
<b>Entre 3 à 5 ans après la mise en service</b>	Présentation du bilan socio-économique et environnemental

# Présentation des Engagements de l'Etat



# Présentation des Engagements

Des enjeux forts autour des thématiques  
Eaux, milieux aquatiques et milieux naturels



Un Dossier des Engagements de l'Etat élaboré non pas seulement  
à l'appui du dossier de DUP, mais au terme  
des procédures « Loi sur l'Eau » et « Espèces Protégées »

# Présentation des Engagements

## ➤ Engagements relatifs à l'ouvrage proprement dit

- Cadre et qualité de vie de la population
- Bruit
- Agriculture et forêt
- Air
- Captages d'alimentation en eau potable
- Risque inondation
- Eaux souterraines et superficielles
- Milieu naturel
- Patrimoine archéologique
- Paysage
- Géotechnique
- Réseaux et servitudes

## ➤ Mesures compensatoires et d'accompagnement

# Cadre et qualité de vie

## PHASE TRAVAUX

- Circulation pendant les travaux : limitation des gênes de la circulation, information des riverains
- Limitation des acquisitions pour les besoins du chantier (de préférence zones de dépôts, bases vies sur terrains acquis par l'Etat)

## PHASE EXPLOITATION

- Aménagement de parkings (Sablière, Echangeur de la Forêt) et d'une zone de dépôt bois (Arnières-sur-Iton)
- Réalisation d'un suivi socio-économique après mise en service de la déviation

# Bruit

## PHASE TRAVAUX

- Organisation des travaux et optimisation de la circulation des engins pour limiter les nuisances pour les riverains

## PHASE EXPLOITATION

- Mise en œuvre des protections acoustiques nécessaires pour que toute habitation ou activité ne subisse de gêne sonore au-delà des seuils réglementaires.

Ces protections acoustiques seront précisées suite à des études complémentaires.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Agriculture et forêt



## PHASE TRAVAUX

- Zones de dépôt sur délaissés pour limiter les emprises sur les exploitations agricoles
- Maintenance de l'accessibilité au public en forêt dans la mesure du possible

## PHASE EXPLOITATION

- Rétablissement de l'ensemble des voies de circulation et des accès agricoles, réseaux de drainage et d'irrigation
- Limitation des nuisances sonores dans la Forêt d'Evreux
- Rétablissement des cheminements piétons interceptés (par le biais de 2 ouvrages) et construction d'1 passage à faune

# Air

## PHASE TRAVAUX

- Limiter les émissions de poussières et de particules en prescrivant aux entreprises la mise en œuvre de mesures adéquates (arrosage, réglage des moteurs...)

## PHASE EXPLOITATION

- Limitation de la dispersion des polluants atmosphériques (barrières physiques : plantations...)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Captages AEP

Captages de l'Hippodrome et de Chenappeville

*Problème à terme pour l'alimentation de l'agglomération*

*Captage Hippodrome : Vulnérabilité importante en cas de pollution accidentelle*

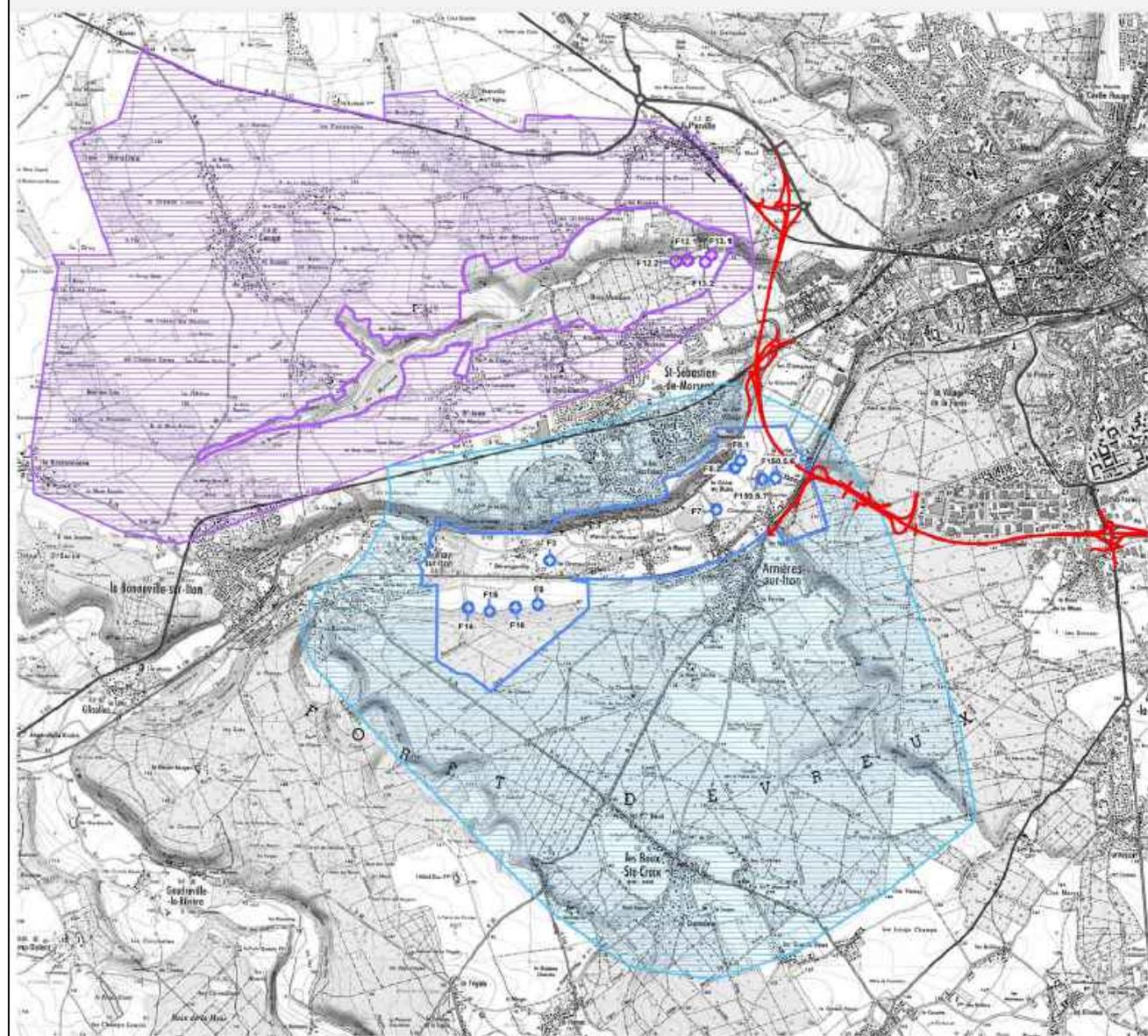


Mission d'Inspection Spécialisée de  
l'Environnement  
du Conseil Général des Ponts et Chaussées

- ✓ Abandon du captage de l'Hippodrome pour l'alimentation en eau potable
- ✓ Définition des forages de la Queue d'Hirondelle
- ✓ Définition des forages de Chenappeville, des coteaux de l'Iton et de la vallée de l'Iton

## DEVIATION SUD-OUEST D'EVREUX

### Périmètres de protection des forages d'alimentation en eau potable du Grand Evreux Agglomération



-  Contournement de Parville (mis en service en janvier 2009)
-  Projet section Cambolle (RN 1013) - Les Fayaux (RD 6154) complétant la déviation Sud-Ouest d'Evreux.

**Forages de la Queue d'Hirondelle**  
(arrêté préfectoral n°D3/B4-07-160 du 26 juillet 2007)

-  forage
-  périmètre de protection rapproché
-  périmètre de protection éloigné

**Forages de la vallée de l'iton, des coteaux de l'iton et Chenappeville**  
(arrêté préfectoral n°DTARS-SE/27-11 du 16 janvier 2012)

-  forage
-  périmètre de protection rapproché
-  périmètre de protection éloigné

0 500 1000m



Source : Scan25 © , DDASS, GEA,  
arrêtés préfectoraux D3/B4-07-160 et  
DTARS-SE/27-11  
Réalisation : DIRNO / SIR de Rouen



# Captages AEP

## PHASE TRAVAUX

- Interdit en périmètre de protection (PP) : installations, stockage lubrifiants et hydrocarbures
- Pas de stationnement en PP rapprochés hors période de travail
- Découverte de zones faillées, marnières, bétoire dans la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation des Captages (ZPAAC) de Chenappeville -> arrêt immédiat des travaux
- Arrêt du chantier en cas de remontée de nappe, en cas de dépassement des seuils de turbidité des eaux pompées



# Captages AEP

## PHASE EXPLOITATION

- Dans PP rapproché : double étanchéité pour réseau de collecte et bassin, dispositifs de retenue, fondations superficielles pour viaduc
- Rejet hors PP rapproché des eaux de la plateforme après traitement
- Procédure d'alerte et d'intervention
- Strict respect du plan d'alerte et de secours des captages de Chenappeville, de la vallée de l'Iton et des coteaux de l'Iton
- 2 simulations de déversements accidentels avant mise en service.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Risque inondation

Risque inondation (crues de l'Iton) -> PPRi approuvé le 07/07/2000

Objectif : ne pas aggraver le risque d'inondation et être le plus neutre possible en cas de crue

## PHASE TRAVAUX

- Stockage temporaire en zone inondable du PPRi hors plateforme routière uniquement entre 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> décembre
- Moyens pour évacuer matériaux dans le délai de prévenance des crues de l'Iton
- Travaux dans zones inondables hors période de crue
- Viaduc : hauteur des pistes de chantier < 1m
- Suivi du niveau du cours d'eau, définition procédure en cas de crue.



# Risque inondation

## PHASE EXPLOITATION

- 20 ouvrages de rétablissement des écoulements naturels
- Franchissement par viaduc bras de l'hippodrome et bras droit
- Franchissement bras du Gors par ouvrage spécifique
- Entre ces 2 ouvrages : remblais avec 2 ouvrages hydrauliques de décharge (16 buses de 6,80 m de largeur et 4,60 m de hauteur chacune)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

HAUTE-NORMANDIE

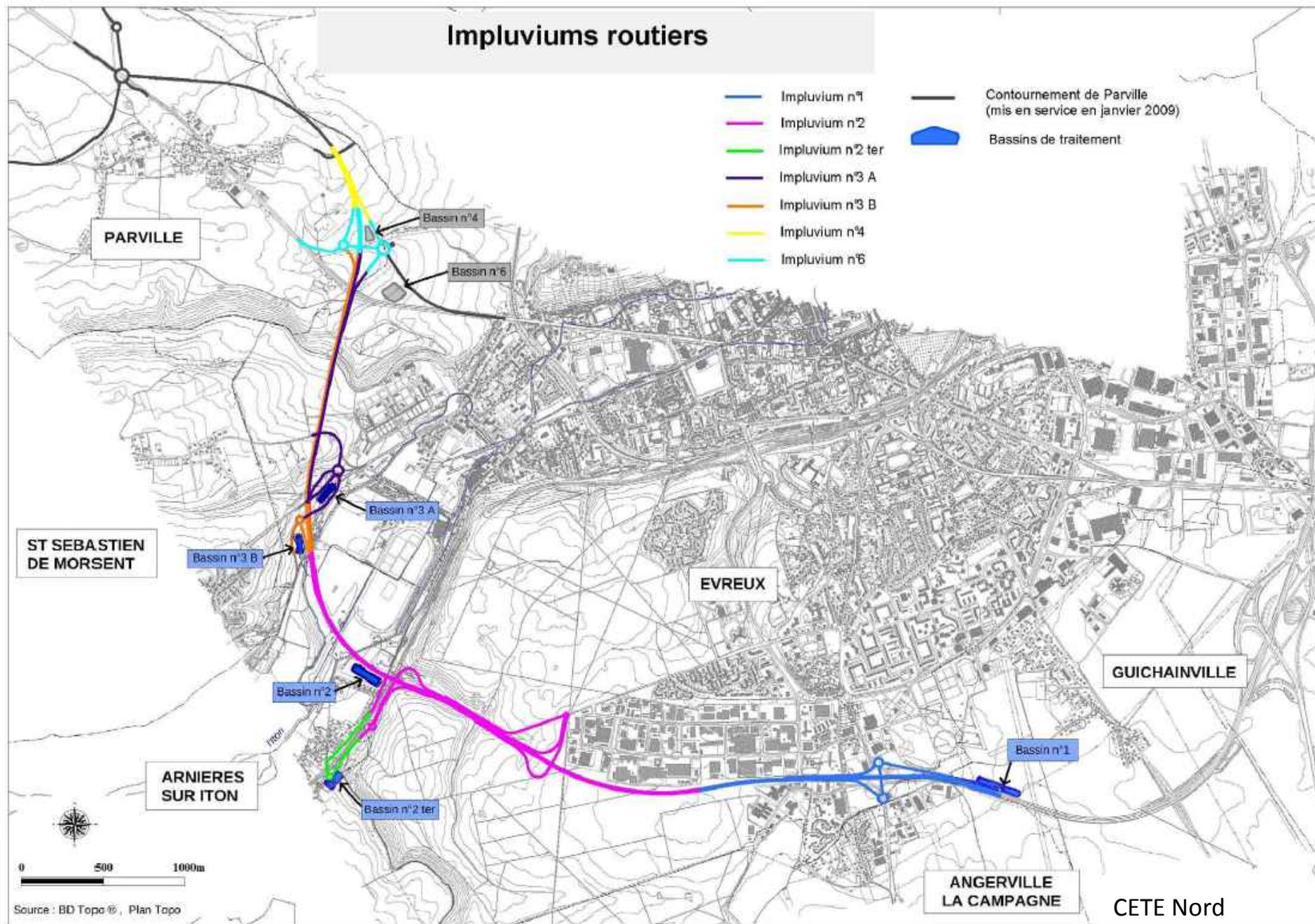
# Eaux souterraines et superficielles

## PHASE TRAVAUX

- Planification des travaux : bassins définitifs B2 et B3b avant décapage et terrassement de la section courante devant s'y rapporter, travaux en fond de vallée de l'Iton en période favorable.
- Installations de chantier : hors zones sensibles, zone étanche avec assainissement, pas de rejet sans traitement préalable, remise en état en fin de chantier.
- Plateformes, pistes de chantier : bassins de décantation provisoires, réalisation de pistes avec matériaux inertes, aucun prélèvement dans les eaux superficielles ni souterraines.
- Pompages temporaires (stagnations d'eau, fouilles) : pas de rejet dans l'Iton sans tampon préalable, rejet hors PP rapproché et tronçon Iton en réservoir biologique, débit maximal = 50 m<sup>3</sup>/h
- Suivi du chantier : 1 représentant du Maître d'Ouvrage (contrôle extérieur environnemental) et 1 personne de l'entreprise en continu sur le chantier.







CETE Nord  
Picardie

# Eaux souterraines et superficielles

## SUIVIS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS

PHASE TRAVAUX	PHASE EXPLOITATION
Suivi qualité des rejets des bassins et sédiments	
Suivi qualité de l'Iton (physico-chimique, hydrobiologique, macro-invertébré, inventaire peuplements piscicoles et ichtyofaune...)	
Suivi niveau du cours d'eau	Suivi morphologique en aval des exutoires de 2 bassins sur le bras du Gors
Suivi niveaux piézométriques	
Suivi qualité des eaux de captages	
Suivi spécifique sur le bras du Gors	
Suivi eaux d'exhaure	

Avant démarrage des travaux : portail d'accès en continu pour les autorités compétentes aux données relatives aux forages et niveaux de nappes

Pendant travaux : bilan annuel (avancement travaux, résultats analyses et relevés)

**Présentation annuelle au Comité de Suivi**

# Milieu naturel



*Airelle rouge*

ALISEA, B. ABRAHAM



*Agrion de Mercure*

ALISEA, N. MOULIN



*Grenouille agile*

ALISEA, B. ABRAHAM

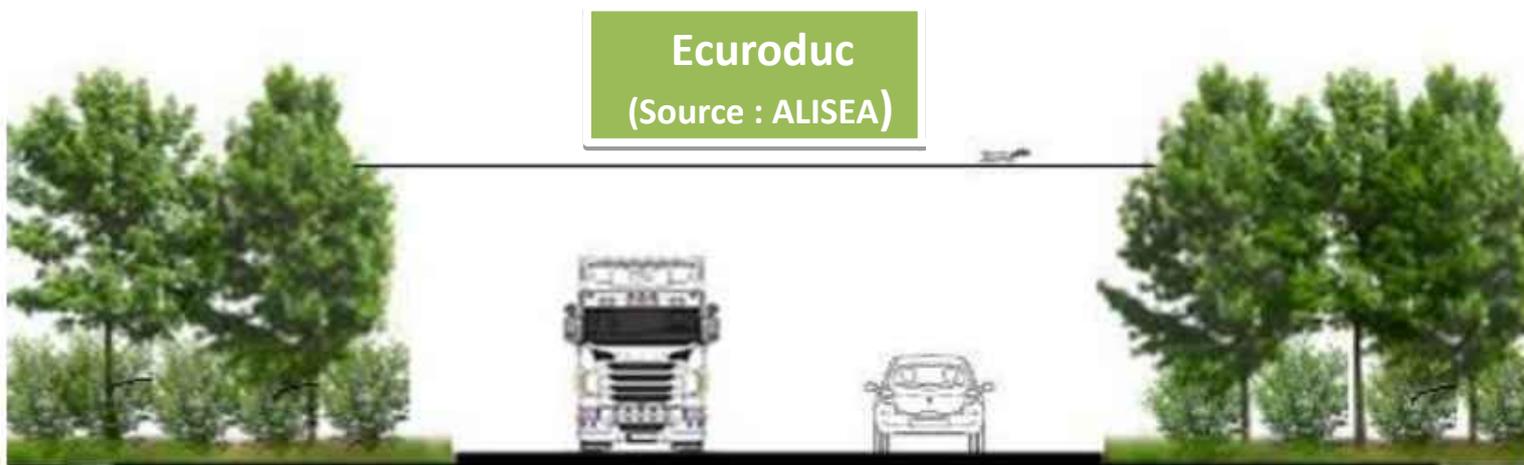
## PHASE TRAVAUX

- Adaptation du calendrier des travaux préparatoires (défrichage, débroussaillage...) selon cycle biologique des espèces (flore, faune)
- Travaux de défrichage et déboisement : mission de conseil et d'assistance par l'Office National des Forêts
- Suivi du chantier par un ingénieur écologue
- Balisage des zones sensibles (stations espèce, habitats...)
- Clôture pour la protection des batraciens dans la forêt d'Evreux
- Plan de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

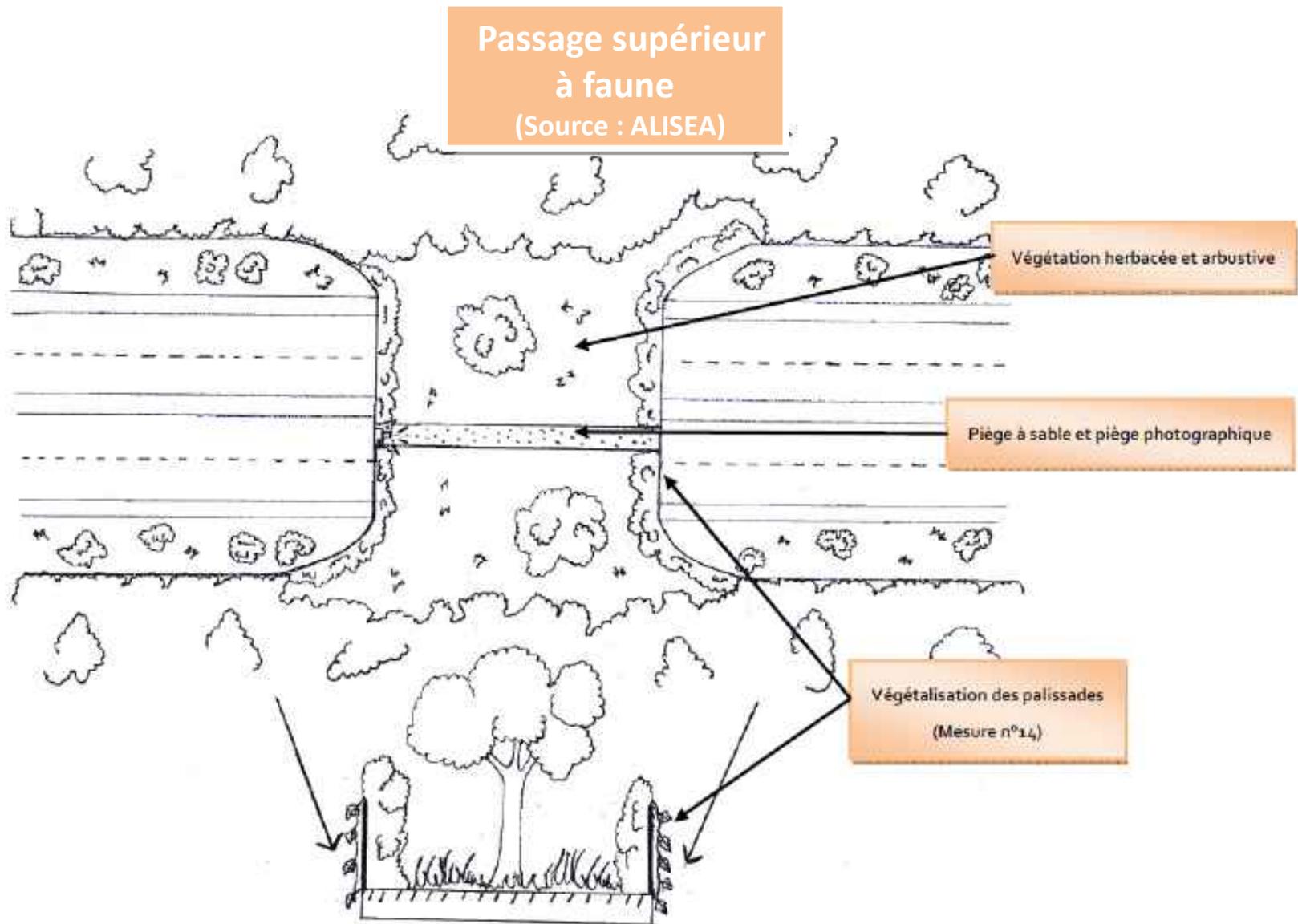
# Milieu naturel

## PHASE EXPLOITATION

- Risque collisions : arbres de haut jet ou essences arbustives, végétalisation talus les + larges, clôture dans zones sensibles avec grillage fines mailles ou bâche à la base, limitation vitesse, panneaux de signalisation (traversée animaux)...
- Transparence déviation : 1 passage supérieur à faune, 2 passages inférieurs petite et moyenne faune, 1 « Ecuroduc »...



# Milieu naturel



# Patrimoine archéologique

- Poursuite de la réalisation des diagnostics archéologiques préventifs sur les zones définies par arrêté préfectoral
- Emprises boisées : exécution du diagnostic après déboisement mais avant dessouchage
- Engagement des campagnes de fouilles dans les secteurs définis suite aux diagnostics archéologiques
- Traitement des eaux pluviales issues des fouilles archéologiques avant rejet dans le milieu
- Information de l'exploitant des captages du début des fouilles



# Paysage

- Définition d'un projet d'aménagement paysager détaillé séquence par séquence (profil en travers, photos montages, espèces à planter...) de la voirie et de ses abords
- Recours à des essences locales dans le cadre des semis et plantations
- Prise en compte de l'impact paysager des zones d'emprunt et de dépôt



# Géotechnique

- Optimisation de la gestion des matériaux issus des travaux de déblai : réutilisation en remblai, modelage du terrain, évacuation en zone de dépôt
- Stabilisation des talus par des aménagements particuliers dans les zones de fort déblai (risbermes)
- En cas d'ouverture de zones d'emprunt de matériaux, prise en compte :
  - ✓ de la qualité des matériaux
  - ✓ de la sensibilité de l'environnement
  - ✓ des conditions économiques
  - ✓ des possibilités de réaménagement



# Réseaux et servitudes

- Rétablissement des réseaux et servitudes impactés dans le cadre du projet en concertation avec leurs gestionnaires :

Exploitant	Réseau
Grand Evreux Agglomération (GEA)	Réseau d'eau potable Réseau d'eaux usées Réseau pluvial
Conseil Général de l'Eure	Réseau de télécommunication de très haut débit
Opérateurs de télécommunication	Réseau de télécommunication
ERDF	Réseau électrique
...	...

Prise en compte des :

- ✓ Servitudes relatives aux chemins de fer
- ✓ Transmissions radioélectriques concernant la protection des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

# Présentation des Engagements

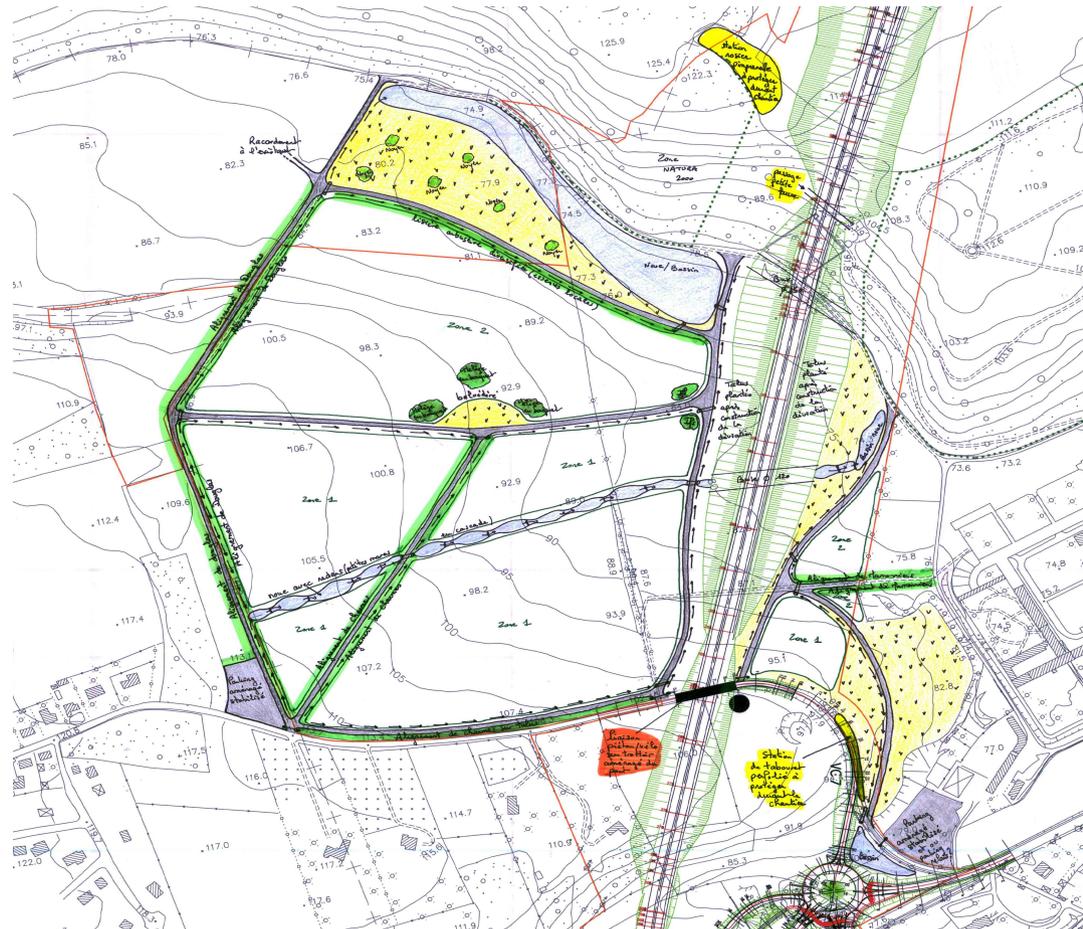
## ➤ Engagements relatifs à l'ouvrage proprement dit

- Cadre et qualité de vie de la population
- Bruit
- Agriculture et forêt
- Air
- Captages d'alimentation en eau potable
- Risque inondation
- Eaux souterraines et superficielles
- Milieu naturel
- Patrimoine archéologique
- Paysage
- Géotechnique
- Réseaux et servitudes

## ➤ Mesures compensatoires et d'accompagnement

# Mesures compensatoires et d'accompagnement

- Création de zones boisées (2 ha reboisés pour 1 ha défriché + surface supplémentaire de 5 ha suite à destruction zone de chasse chiroptères et habitat Ecureuil roux)



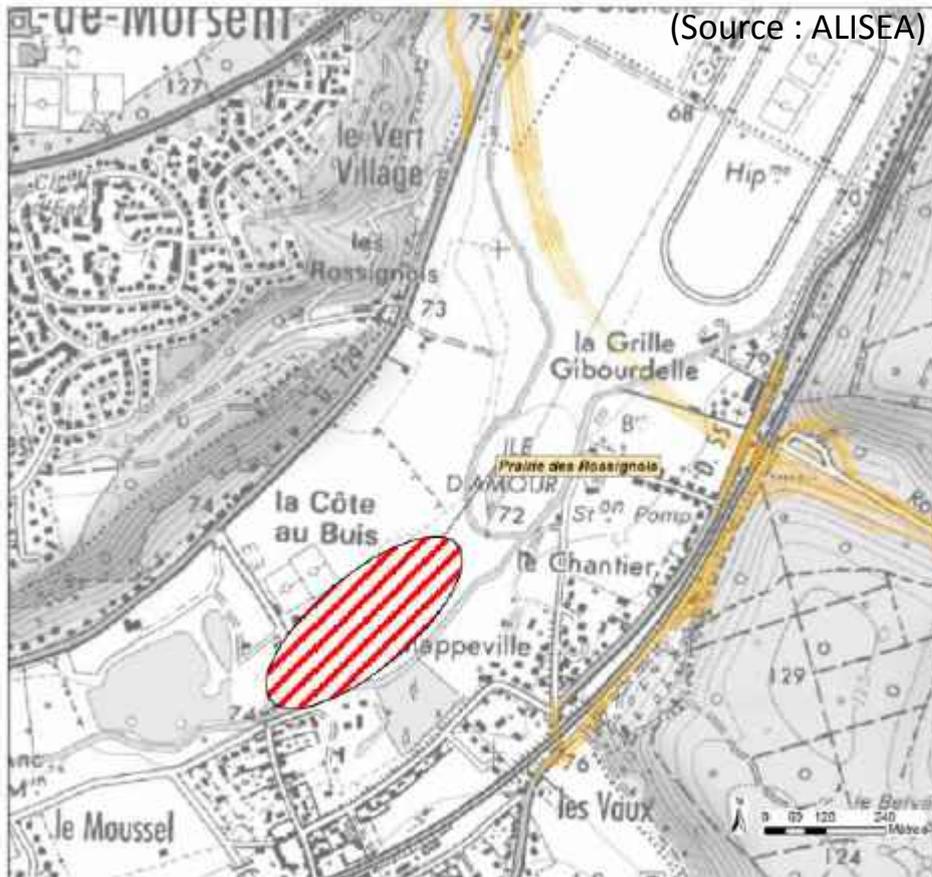
# Mesures compensatoires et d'accompagnement

- Sensibilisation préalable du chantier : Notice environnementale, réunions de sensibilisation
- Création / reconstitution de zones humides :

Impact	Mesures
Destruction permanente de 550 m <sup>2</sup>	Compensation à hauteur de 1,5 fois, soit 825 m <sup>2</sup> Accompagnement par l'aménagement de la Prairie des Rossignols
Destruction temporaire de 4 500 m <sup>2</sup>	Piquetage et balisage de la zone humide impactée Pistes de chantier : pas de décapage (géotextile au sol) Fin de chantier : remise en état (décompactage, replantation) Inventaire Faune/Flore avant travaux, après travaux, puis suivi annuel sur 2 ans Si à l'issue, la ZH ne retrouve pas sa fonctionnalité : compensation selon ratio de 1,5 ha pour 1 ha détruit.

# Mesures compensatoires et d'accompagnement

## Accompagnement par l'aménagement de la Prairie des Rossignols :



- Coupe de 2/3 des saules en présence
- Décapage de tout ou partie de la parcelle sur 20 à 30 cm
- Creusement de dépressions, noues
- Arasement berge gauche de l'Iton
- Réaménagement petit cours d'eau au Nord-Ouest
- Après travaux, possible gestion par ville d'Evreux

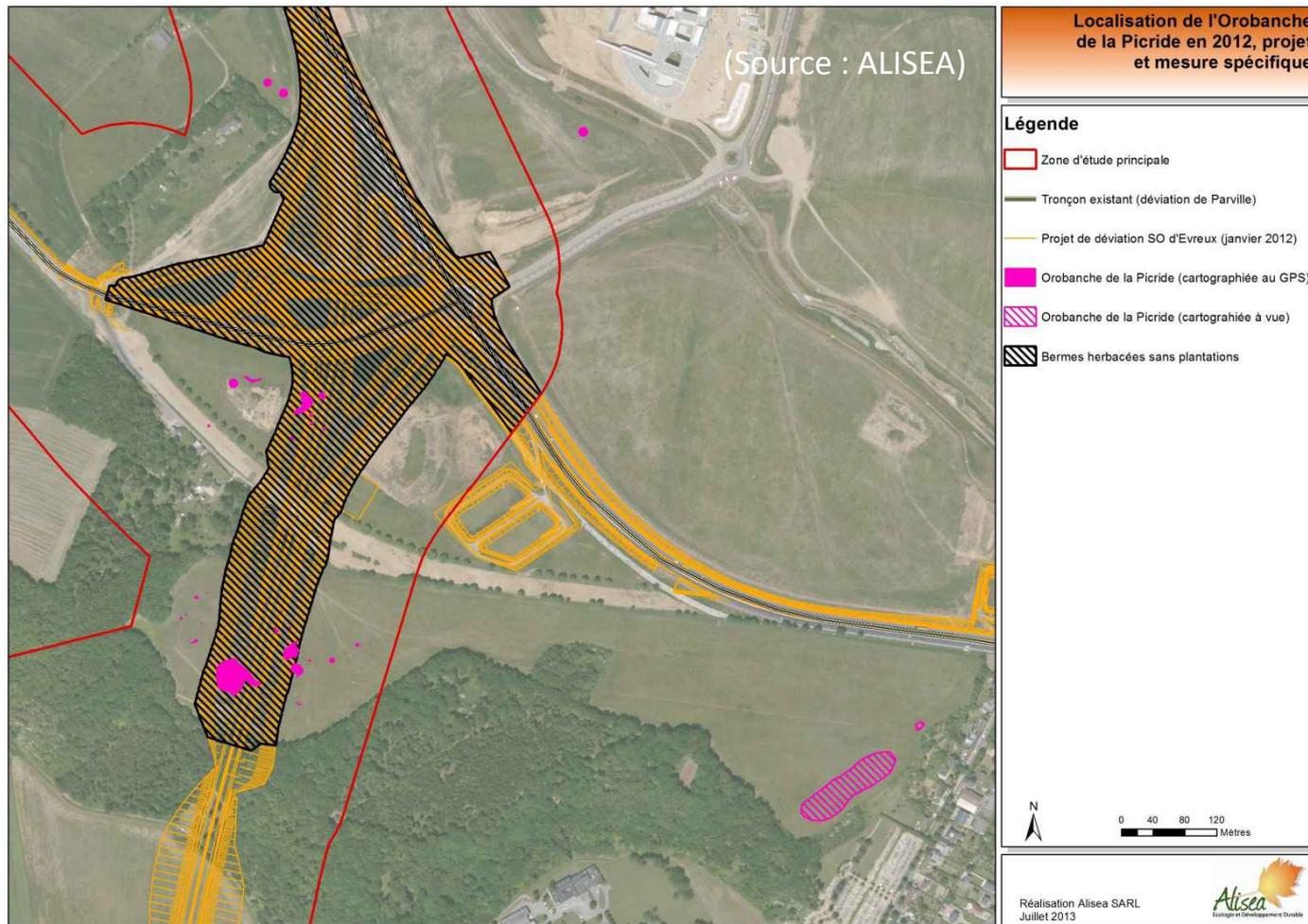
# Mesures compensatoires et d'accompagnement

- Reconstitution berges de l'Iton, entre la diffluence des trois bras et la limite aval formée par la rue des Domaines
- Aménagement / restauration d'ourlets calcicoles avec plan de gestion
- Restauration de landes sèches avec plan de gestion
- Extension du périmètre de protection de biotope de la Forêt d'Evreux (Airelle rouge)



# Mesures compensatoires et d'accompagnement

- Mesures spécifiques en faveur de la flore :
  - ✓ Transplantation d'espèces végétales
  - ✓ Aménagement de zones favorables à l'Orobanche de la Picride



# Mesures compensatoires et d'accompagnement

- Mesures spécifiques en faveur de la faune :

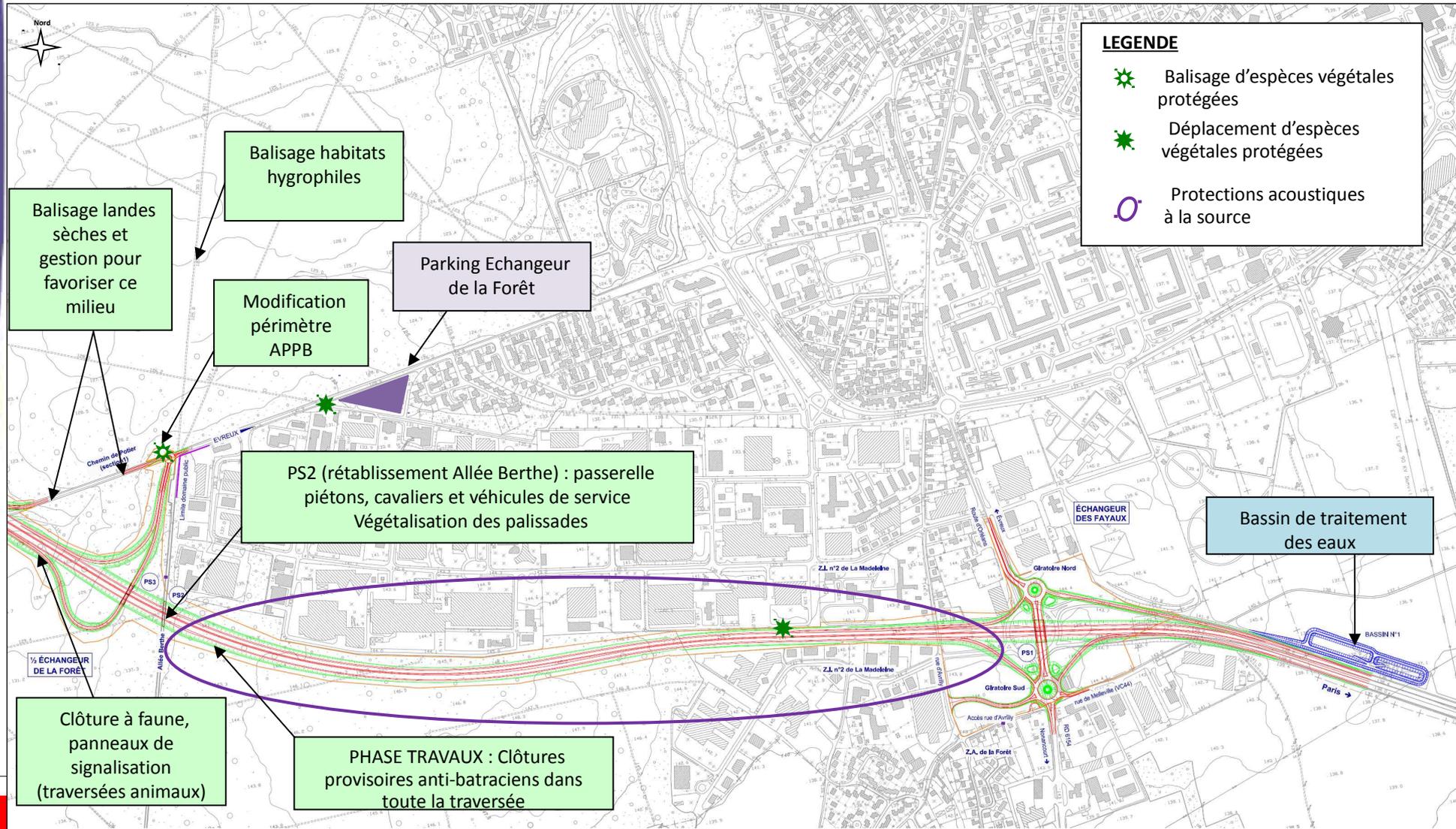
Groupe	Mesures
Chiroptères	Suivi de la cavité de la route Potier et des autres cavités proches Conventions, mise à dispositions de fonds : protection cavités souterraines, recherche par télémétrie de colonies, identification et protection des terrains de chasse du Grand Rhinolophe en vallée de l'Iton. Mise en place de gîtes artificiels. Création d'îlots de sénescence ou de vieillissement favorable au Murin de Beschtein
Avifaune	Gîtes artificiels à Chouette effraie, Faucon crécerelle, Hibou moyen-duc Suivi des gîtes
Reptiles, amphibiens	Mise en place d'hibernaculum Espaces favorables à la ponte des reptiles (tas de sable, compost...) Création de mares pour amphibiens
Insectes	Maintien de souches et bois morts



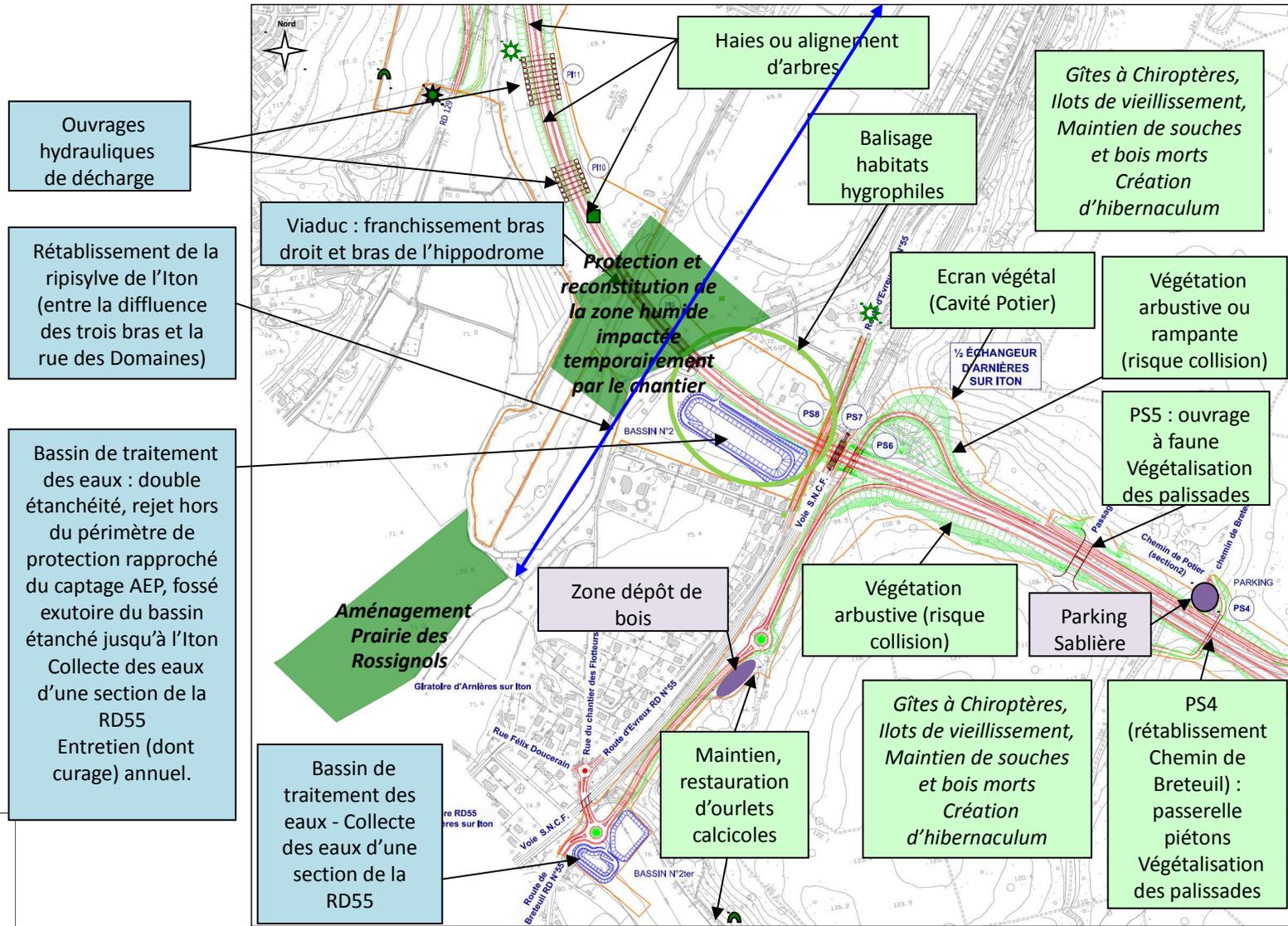
# Cartographie des Engagements



# Extrémité Est / Demi-échangeur de la Forêt



# Demi-échangeur de la Forêt / Demi-échangeur de Saint-Sébastien de Morsent

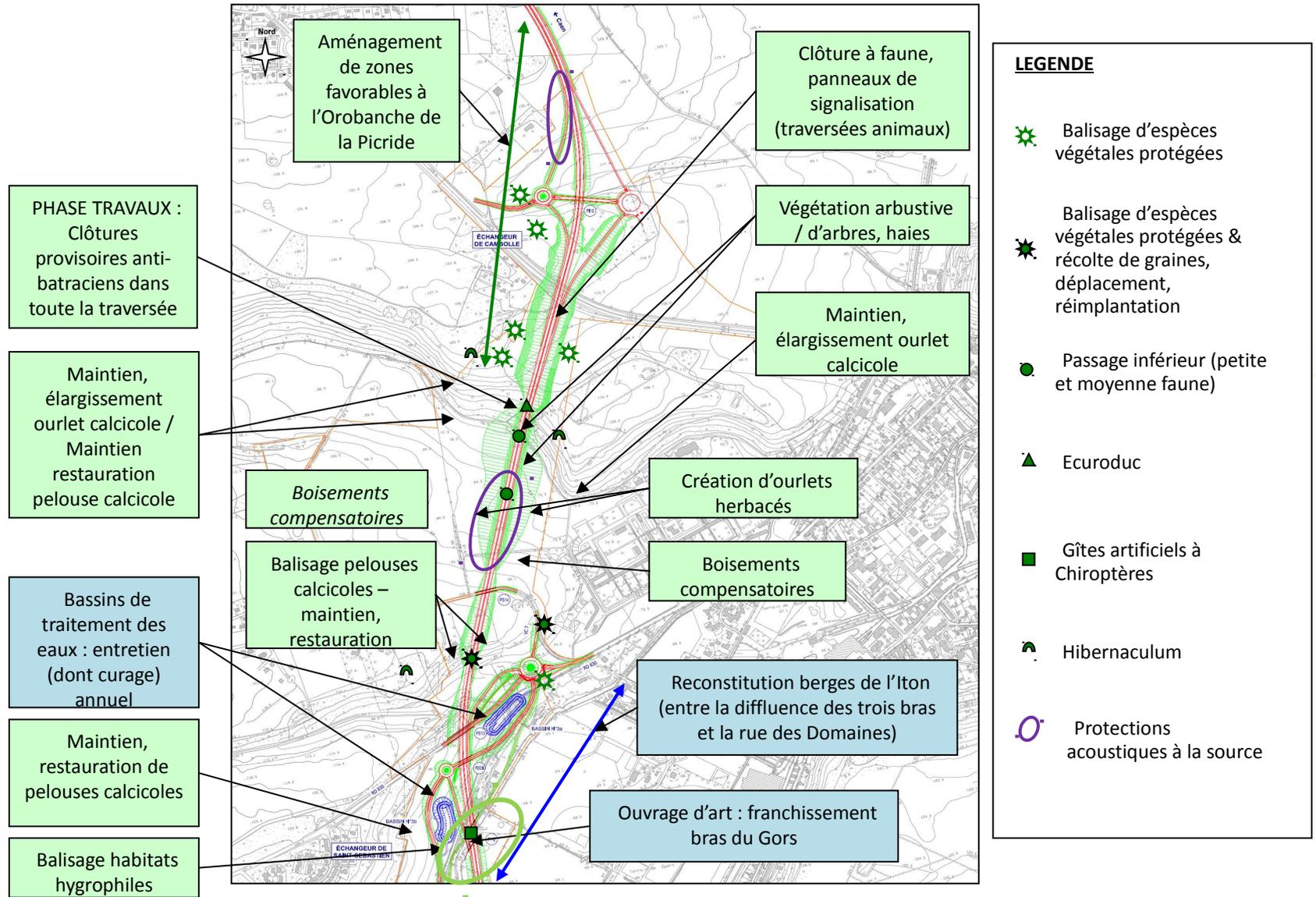


**LEGENDE**

- Balisage d'espèces végétales protégées
- Balisage d'espèces végétales protégées & récolte de graines, déplacement, réimplantation
- Gîtes artificiels à Chiroptères
- Hibernaculum

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
HAUTE-NORMANDIE

# Demi-échangeur de Saint-Sébastien de Morsent / Extrémité Ouest



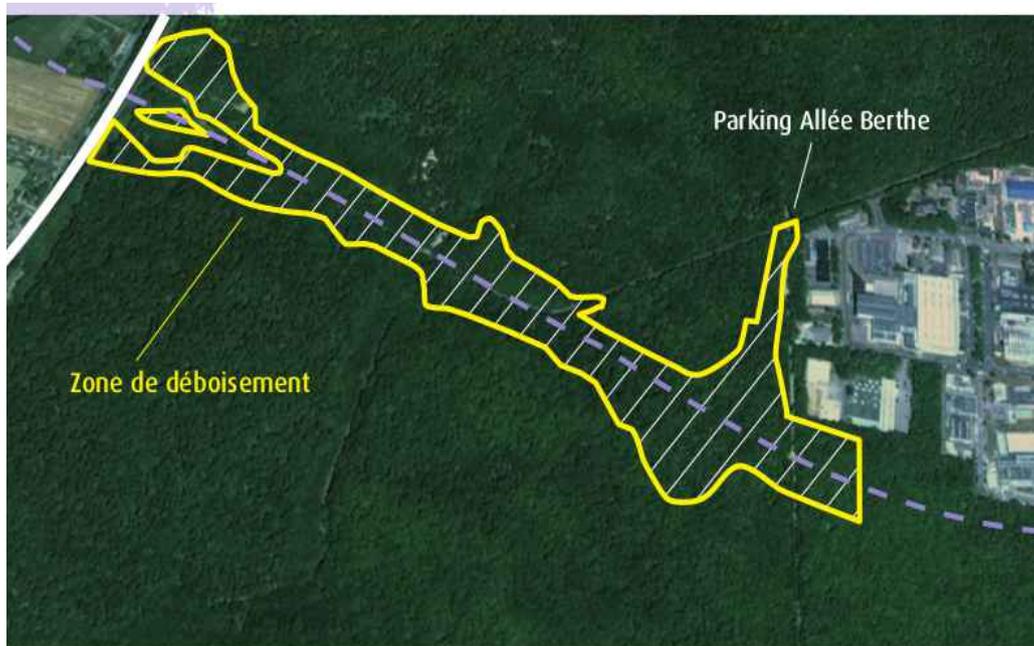
# Calendrier des travaux :

## *Opérations engagées et perspectives*



# Opérations préparatoires : libération de l'emprise

- Archéologie préventive : plusieurs secteurs diagnostiqués en 2013 et 2014 (INRAP et MADE)
- Déboisement : 15 hectares en forêt d'Évreux sous la supervision de l'Office National des Forêts
- Dévoiement de réseaux d'eau et d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage du GEA



# Collecte et traitement des eaux de ruissellement

- Réalisation du principal bassin d'assainissement :
  - *un volume utile de 6000 m<sup>3</sup> pour récupérer les eaux de la plate-forme routière dès la phase travaux*
  - *une sensibilité particulière liée aux travaux en PPR*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

HAUTE-NORMANDIE

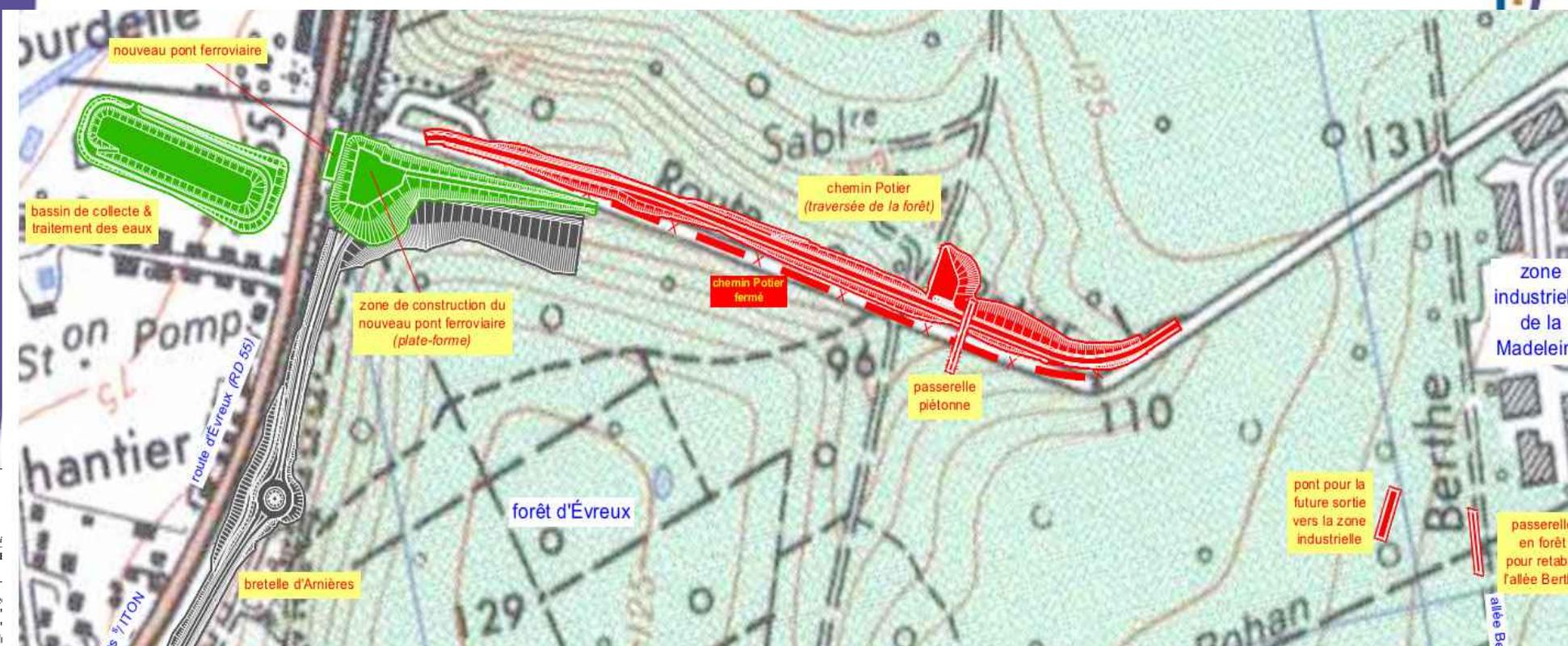
# Plate-forme de préfabrication du nouveau pont ferroviaire

- Un ouvrage ferroviaire pour permettre à la déviation sud-ouest de passer sous la voie ferrée Paris-Caen
- Un portage par Réseau Ferré de France et une conception SNCF
- Une préfabrication puis un poussage



# Perspectives 2015

- La construction des premiers ouvrages d'art :
  - *pont ferroviaire*
  - *passerelles piétonnes*
  - *ouvrage de sortie du ½ diffuseur de la forêt*
- Reconstruction complète du chemin Potier



# Ordonnancement général de l'opération

- **Le phasage général de l'opération est envisagé aujourd'hui comme suit :**
  - travaux préparatoires puis ouvrages de rétablissement en forêt  
d'Evreux et à ses abords : 2014-2016
  - ouvrages de rétablissement à Saint-Sébastien et sur ses coteaux
  - ouvrages de franchissement de la vallée de l'Iton
  - section courante (chaussée)
  - jonction à chaque extrémité de la nouvelle section  
et aménagements paysagers



# FIN

